

Curage des douves

Retardé depuis plusieurs années par la complexité des demandes d'autorisations, le curage des douves a pu démarrer en 2011. En effet, les études et demandes d'autorisations ont été prises en charge dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques) par le Syndicat du Brivet et le Parc naturel régional de Brière.



Les travaux ont commencé près de la Paquelais, par une douve de 500 mètres qui rejoint le Brivet depuis la rue de la petite Brière. C'est par là que s'écoulent les eaux pluviales du nord-est de la commune (Feuilleraie et terrain de football).

Le canal sud d'Errand a pris la suite depuis la petite île d'Errand jusqu'au Brivet. C'est environ un mètre de vase qui a été retiré sur 900 mètres. Il faut dire qu'il n'avait pas été curé depuis plus de 25 ans.

Enfin un fossé se terminant en douve a été remis à niveau au lieu-dit « le Creux Marais » pour faciliter l'évacuation des eaux hivernales de ce secteur.

Dans chaque cas, il s'agit d'un simple curage « vieux fond, vieux bords » et non d'un creusement. Seuls la vase et les végétaux qui s'étaient déposés au fil des années ont été retirés et étalés sur les rives. Afin de permettre la reproduction des poissons sur les « plats » au printemps, des ouvertures régulières (tous les 100 mètres environ) ont été faites sur la dosse, conformément aux directives de l'Agence de l'Eau.

Ceci n'aurait pu se faire sans la coopération des riverains qui ont facilité l'accès des pelleteuses. Nous les remercions.